



Ville de Papeete

**COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt mai à seize heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur le Maire de la ville de Papeete.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 16h18.

Le conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nomme M. Adrien LOMBARD, conseiller municipal, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance.

Le secrétaire procède à l'appel des membres :

NOM ET PRENOM	PRESENT	ABSENT	PROCURATION A	Observations
BUILLARD Michel	X			
MAIOTUI Paul		X	BUILLARD Michel	
TEAHA Danièle	X			
TEMEHARO René	X			
TRAFON Mareva	X			
TAMA-GEORGES Hinatea		X	TEATA Marcelino	
FONG LOI Charles	X			
PUHETINI Sylvana		X	BUILLARD Michel	
TANSEAU Robert		X	FONG LOI Charles	
RIJKAART Alice	X			
TEATA Marcelino	X			
LE GAYIC Roméo		X		
ADAMS Myrna		X		
MAI Alain		X	RIJKAART Alice	
CHAMPS Agnès	X			
LOMBARD Adrien	X			
LIVINE Danielle		X		
LO SIOU Jean-Pierre		X	NENA Tauhiti	
LEHARTEL Manouche		X		
KOUAKOU Georges		X	CHAMPS Agnès	
MARTY Bruno	X			
GUIDO Bélanda		X	TEMEHARO René	

HANDACHY Soumia		X	FONG LOI Charles	
TAHIATA Martha		X		
REY Steven		X	RIJKAART Alice	
TINORUA Mireille		X		
CARLSON Jean-Michel	X			
AMARU Hans	X			
TEURURAI Lowna	X			
NENA Tauhiti	X			
CHANT Mike		X		
GRAND Moeava		X	NENA Tauhiti	
PORLIER Mihihana		X	AMARU Hans	
IENFA Jules	X			
BOUTEAU Nicole		X	TEMEHARO René	
TOTAL	15	20		

Le nombre des membres composant le Conseil Municipal est de 35 dont 35 en exercice.

28 membres étant présents ou considérés comme tels, formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer valablement aux termes de l'article L.2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

L'ordre du jour de cette séance porte sur l'examen des affaires suivantes :

I°) Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2020 :

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si le procès-verbal de la séance du 28 février 2020 appelle de leur part des observations.

Le procès-verbal est adopté à la majorité avec deux voix contre.

II°) Décisions prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 :

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations et de la crise sanitaire du COVID-19:

- En matière de délivrance de concessions dans les cimetières :

N°	DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2020-51	Accordant à Mme SZTEJNMAN Patricia, Mme SALMON Obérea, M. SALMON Geffry une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-52	Accordant à Mme TEHAHE Noëla née TAIRAAU, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-53	Accordant à M. TUPUAI Alfred, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-54	Accordant à Mme TAPUTU Violette, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-55	Accordant aux héritiers de MASTERS épouse TEAI Roti, Moumou, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020

2020-56	Accordant à Mme FABRE Jayne, Jenny, Poerava née LAI THAM, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-57	Accordant à Mme PÈRE Rose-Marie pour la succession de Mme FAATAUIRA Hivatamahine épouse NATIKI, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-58	Accordant à M. HIKUTINI Gabriel, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-59	Accordant à Mme FROGIER Débora, Mauri, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-60	Accordant à M. et Mme GOBRAIT Ballow et Sophie née HAITI, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	24/02/2020
2020-65	Accordant à M. et Mme TETUAMANUHIRI Gatien, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	02/03/2020
2020-66	Accordant à Mme TOUATEKINA Teurarii née HATITIO, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	02/03/2020
2020-67	Accordant à Mlle TEROROHAEPA Diana, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	02/03/2020
2020-68	Accordant à M. TUMAHAI Gustave, une concession perpétuelle dans le cimetière communal de l'Uranie, pour un montant total de 100 000 fcfp.	02/03/2020

• Autres :

N°	OBJET DE LA DECISION	RENDUE EXECUTOIRE LE
2020-64	Passée avec la SEML TAHITI NUI TELEVISION le 13/02/2020 dans le cadre de la production d'émissions « Fenua Vibes » pour l'année 2020 au sein du marché de Papeete.	14/02/2020
2020-69	Décidant de l'aliénation de gré à gré du véhicule immatriculé 152013P	22/04/2020
2020-70	Convention de partenariat n°2020-01 passée avec « l'association des Parents et Amis d'Elèves de l'école publique maternelle Heitama » relative au versement de la subvention pour la restauration scolaire des élèves de l'établissement pour l'année 2020, pour un montant de 1 000 000 F cfp.	10/03/2020
2020-71	Convention de partenariat n°2020-02 passée avec « l'association des Parents d'Elèves de l'école publique maternelle Taunoa Raitama » relative au versement de la subvention pour la restauration scolaire des élèves de l'établissement pour l'année 2020, pour un montant de 800 000 F cfp.	10/03/2020
2020-72	Convention de partenariat n°2020-09 passée avec « l'association des Parents d'Elèves et Amis de l'école élémentaire publique Taimoana - APEA » relative au versement de la subvention pour la restauration scolaire des élèves de l'établissement pour l'année 2020, pour un montant de 800 000 F cfp.	10/03/2020
2020-73	Convention de partenariat n°2020-10 passée avec « l'association Cantine Scolaire de Toata » relative au versement de la subvention pour la restauration scolaire des élèves de l'établissement pour l'année 2020, pour un montant de 1 900 000 F cfp.	10/03/2020
2020-74	Marché n°2019-36 relatif à « la réparation de l'Échelle pompier pivotante » attribué à la société TAHITI BULL pour un montant total de 35 471 897 FCPF TTC	24/02/2020
2020-75	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 2 « Charpente, » attribué à la société FIUMARELLA pour un montant total de 77 757 090 FCPF TTC	04/03/2020
2020-76	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 16 « Décontamination amiante » attribué à la société JL Polynésie pour un montant total de 32 609 684 FCPF TTC	04/03/2020
2020-77	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 7 « Menuiseries Bois » attribué à la société Tahiti Agencement pour un montant total de 4 121 878 FCPF TTC.	09/03/2020
2020-78	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 1 « Gros œuvre »- attribué à la société BOYER pour un montant total de 222 122 236 FCPF TTC	09/03/2020
2020-79	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 8 « Plâtrerie » »- attribué à la société CAPEMAT pour un montant total de 9 764 833 FCPF TTC	10/03/2020

2020-80	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 12 « Ascenseur »- attribué à la société CEGELEC Polynésie pour un montant total de 3 990 331 FCPF TTC	11/03/2020
2020-81	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 6 « Menuiseries aluminium »- attribué à la société SOMALU pour un montant total de 28 198 359 FCPF TTC	11/03/2020
2020-82	Marché n°2019-35 relatif aux travaux de reconstruction de l'École maternelle TAMANUI-lot 3 « Étanchéité »- attribué à la société ARIITAI Étanchéité pour un montant total de 27 503 189 FCPF TTC	30/03/2020
2020-83	Marché n°2020-01 relatif aux travaux de construction de l'extension de la maison de quartier de TEMAURI Village – lot 1 « Gros œuvre »- attribué à la société PROBAT pour un montant total de 17 099 883 FCPF TTC	30/03/2020
2020-84	Marché n°2020-01 relatif aux travaux de construction de l'extension de la maison de quartier de TEMAURI Village – lot 2 « Second œuvre »- attribué à la société PROBAT pour un montant total de 9 129 677 FCPF TTC	30/03/2020
2020-85	Marché n°2020-01 relatif aux travaux de construction de l'extension de la maison de quartier de TEMAURI Village – lot 4 « Aménagements extérieurs »- attribué à la société PROBAT pour un montant total de 9 899 422 FCPF TTC	30/03/2020
2020-86	Marché n°2020-01 relatif aux travaux de construction de l'extension de la maison de quartier de TEMAURI Village – lot 3 « Menuiseries aluminium »- attribué à la société SOMALU pour un montant total de 3 349 320 FCPF TTC	06/04/2020
2020-87	Marché à bon de commande n°2020-03 relatif à l'Acquisition et à la livraison de consommables informatiques attribué à la société PACIF'INK SERVICES pour un montant total de 6 628 056 FCPF TTC	12/03/2020
2020-88	Marché à bon de commande n°2020-07 relatif à l'acquisition et à la livraison de fournitures de produits d'entretien attribué à la société TALLIN PI pour un montant total de 4 701 745 FCPF TTC	01/04/2020
2020-89	Marché à bon de commande n°2020-04 relatif à la fourniture et à la mise en œuvre de la signalisation routière horizontale attribué à la société POLYSIGNAL pour un montant total de 9 335 061 FCPF TTC	03/04/2020
2020-90	Marché subséquent n°9 (de l'Accord-cadre 2018-23) relatif aux travaux de bitumage sur la route de Tipaerui attribué à la société JL Polynésie pour un montant total de 33 670 890 FCPF	03/04/2020

Et plus spécialement dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 :

I. Mesures générales, prises par arrêté du maire

N°	OBJET DE L'ARRETE	Date de prise de la mesure
2020-183	Déclenchant l'exécution du plan communal de sauvegarde de la commune	20/03/2020
2020-184	Portant dérogation temporaire aux règles relatives au temps de travail pour certains agents de la commune de Papeete du 23 mars au 03 mai 2020	23/03/2020
2020-188		23/03/2020
2020-194		06/04/2020
2020-195		06/04/2020
2020-198		16/04/2020
2020-199		16/04/2020
2020-189	Prononçant la fermeture temporaire au public de structures communales de la ville de Papeete pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> - stade Bambridge, - piscine de Tipaerui, - centre nautique Hititai, - dojo de vaitavatava - salles, terrains et plateaux sportifs, - maisons de quartier, - vallée de la Fautaua, - marché municipal mapura a paraita 	26/03/2020
2020-190	Portant affectation du complexe sportif communal BAMBRIDGE à une activité temporaire d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	26/03/2020
2020-191	Portant affectation de la salle ATEIVI et de son terrain de sport à une activité temporaire d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe pour faire	26/03/2020

	face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	
2020-192	Portant mise à disposition de l'école maternelle TAMANUI et de l'école primaire PAOFAI au profit de la DGEE pour la mise en place d'un dispositif d'accueil des enfants du personnel soignant dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19	01/04/2020
2020-193	Portant fermeture de la rue de la Reine MARAU à toute circulation de véhicules et la fermeture d'une portion du trottoir sis avenue du Général DE GAULLE à toute circulation piétonne (aménagement de l'agence OPT à la réception du public)	02/04/2020
2020-196	Instituant une régie d'avances et de recettes à la DGS de l'hôtel de ville de Papeete dans le cadre exceptionnel de l'activation du plan communal de sauvegarde ou d'alertes par le Haut-commissariat de calamités ou catastrophes naturelles	06/04/2020
2020-200	Interdisant l'arrêt sauf pour un arrêt minute dans la rue du Général DE GAULLE au droit du centre Vaima (pour faciliter les « drive »)	16/04/2020

II. Autres mesures ou actions à l'initiative du maire

Au niveau du personnel :

- autorisation du confinement des agents sur congés exceptionnels dès le 23 mars ;
- maintien en fonction des directeurs de service dans le cadre du PC de crise et de la mise en exécution du plan communal de sauvegarde ;
- maintien en activité des services de sécurité civile et publique (DPCLI et DPM) avec renforcement de leurs missions, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et des mesures prises localement (contrôles routiers (attestations) et de respect du couvre-feu, informations auprès des familles et administrés des quartiers, sécurisation de la ville, surveillance des magasins contre les vols, mise en exécution du plan communal de sauvegarde) ;
- dérogation temporaire aux règles relatives au temps de travail pour les agents en fonction de certains services ;
- mise en place de la continuité de service minimum et d'accueil du public, même réduit, dans l'ensemble des directions.

Mise en place des Centres d'hébergement des sans domicile fixe dès le 21 mars :

- mise à disposition d'une structure, de matériels divers, de véhicules et de personnel (coordination, encadrement, gestion, animation, 24/24h) sur 3 des 4 centres (Salle ATEIVI (70 SDF), Salle Maco NENA (40 SDF), Lycée Paul GAUGUIN (30 SDF)) ;
- prise en charge de certains aménagements et équipements (télévision, accès internet, ventilateurs, téléphonie) ;
- prise en charge et mise à disposition des produits d'entretien et d'hygiène et salubrité (dont gel hydro-alcoolique, désinfectant, masques, gants...) ;
- collaboration et partenariat avec les services du Pays (affaires sociales DSFE, présidence, équipement, santé publique ...), de l'association Te Torea, et de l'association de la cuisine centrale.

Mise en place des centres d'accueil des enfants du personnel soignant dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 dans les écoles TAMANUI et PAOFAI :

- mise à disposition à titre gracieux des structures scolaires (charges comprises) ;
- mise à disposition du personnel communal d'entretien ;
- prise en charge et mise à disposition des produits d'hygiène et d'entretien.

Kits alimentaires solidaires :

- distribution de kits alimentaires d'une valeur d'environ 10 000 F CFP (comprenant des denrées alimentaires non périssables (en conserve, en poudre, sèches ou lyophilisées) du type lait, café, chocolat, sucre, punu pua toro, saucisses, poisson, huile, sauce tomate, riz, pâtes, lentilles, haricots rouges, maïs, petits pois, crackers, soupes) ;
- environ 900 kits ont été distribués depuis fin mars ;
- listes des bénéficiaires (des familles les plus démunies sans ressource) établies au vu des demandes spontanées effectuées et enregistrées en mairie, en croisant plusieurs listes (celles de l'épicerie solidaire, des élèves boursiers, du secours catholique, des affaires sociales, des référents de quartier) et suivant plusieurs critères (sans revenu, revenus sociaux, profession, nombre de personne dans le foyer, nombre d'enfants à charge...) ;
- actes d'engagement de gré à gré avec les fournisseurs potentiels de la place :

N°acte d'engagement de gré à gré d'achat de denrées alimentaires	Mini-Maxi	Société
2020/03 du 30/03/2020	1 500 000 - 6 000 000	WING CHONG
2020/04 du 30/03/2020	250 000 - 1 000 000	BRAPAC
2020/05 du 30/03/2020	600 000 - 2 400 000	COPA
2020/06 du 30/03/2020	625 000 - 2 500 000	WAN D
2020/07 du 07/04/2020	400 000 - 1 600 000	ESSOR IMPORT
	Hors AE	CARREFOUR
	Hors AE	EICO

Pour un montant total maximal à l'heure actuelle estimé à 16 000 000 F CFP environ sur trois mois (avril, mai, juin) dont 5 000 000 F CFP devraient être pris en charge et remboursés par le contrat de ville (projet de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal de ce jour) ;

- mise à disposition du personnel (commande, préparation kits et distribution) ;
- mise à disposition des véhicules de service pour les livraisons.

Distribution des kits scolaires dans le cadre de la continuité pédagogique :

- mise à disposition du personnel des différentes directions ;
- mise à disposition des véhicules de service.

Mise en œuvre du dispositif des CAES :

- 300 bénéficiaires environ à ce jour ;
- mise à disposition du personnel (accueil et constitution des dossiers, encadrement, animation) ;
- mise à disposition des structures communales de quartier ;
- acquisition de matériels divers pour les activités (entretien, jardinage, couture (confection de masques, notamment pour les élèves des écoles)).

Si, ce n'est quelques questions d'ordre général, les élus à l'unanimité prennent acte et valident les décisions du maire prises dans le cadre de la crise du covid-19 et de ses délégations exceptionnelles.

III°) Examen des projets de délibération :

Délibération n° 2020-19		Majorité 13 procurations
Sur le rapport n° 2020-18 présenté par Michel BUIILLARD,		
<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE les exonérations temporaires exceptionnelles, du paiement de plusieurs redevances, détaillées ci-après, accordées aux entreprises et aux patentés de la ville de Papeete, en réduction ou en cessation d'activité durant la crise sanitaire et notamment le confinement du 20 mars au 29 avril 2020.</p>		
Nature de la redevance	Durée de l'exonération	
1. Redevance des ordures ménagères	02 mois	
2. Panneaux enseignes	02 mois	
3. Terrasses - Emplacements	02 mois	
4. Marché Municipal (sur les droits de place à compter de la reprise d'activité du commerçant)	02 mois	
<p>Les trois premières exonérations définies et accordées à l'article 1 sont applicables par réduction de la facturation de l'exercice 2020, qui sera donc établie sur 10 mois.</p>		

*En raison de la crise sanitaire exceptionnelle que nous traversons, des mesures extrêmes de confinement ont donc été prises dans l'urgence par les autorités du Pays et de l'Etat.
Ces mesures ont contraint bon nombre de nos commerces et entreprises à fermer leurs portes dès le vendredi 20 mars après l'annonce du confinement général ordonné par le président du Pays et le Haut-commissaire.
Aujourd'hui si la plupart des rideaux de fer de la ville étaient baissés et que l'ensemble des professionnels ont réellement suivis les consignes, l'impact réel que ces sociétés ont pu subir est méconnu, notamment celles qui ont été en cessation d'activité.
Un courrier a été adressé au président de la CCISM pour solliciter auprès de ses services la liste des professionnels (commerces et autres ayant leurs bureaux et locaux sur la commune de Papeete) qui ont dû fermer ou qui se sont déclarés en cessation d'activité durant cette période de crise sanitaire.
C'est au bénéfice des plus touchés par cette crise que des mesures exceptionnelles d'exonération vont être proposées et mise en œuvre rapidement, notamment sur les redevances des ordures ménagères.
Ces exonérations potentielles doivent toutefois tenir compte de l'ensemble des recettes de la commune et notamment l'estimation des pertes (ou manque à gagner) déjà recensées et estimées aujourd'hui à 50 000 000 F CFP environ.*

Délibération n° 2020-20	Majorité 13 procurations
<p>Sur le rapport n° 2020-17 présenté par Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, CRÉE au sein de la Direction Générale des Services (DGS) le service de la restauration municipale de la ville de Papeete, dont le fonctionnement est précisé dans son règlement intérieur.</p>	
<p><i>La commune a décidé de reprendre en régie directe le service de la restauration scolaire, qui comprend la production des repas (par la cuisine centrale), leur livraison et leur distribution dans chaque restaurant scolaire. Ce service assurera également la prise en charge des élèves, leur surveillance et les activités d'animation qui leur seront proposées durant la pause méridienne.</i></p> <p><i>Par ailleurs la commune continuera d'assurer la production et la livraison des repas quotidiens préparés et délivrés aux matahiapo les plus démunis de notre commune.</i></p> <p><i>Enfin dans la cadre d'un intérêt général, les missions de ce nouveau service pourraient être étendues à la production et distribution d'autres repas, par exemple pour les sans domicile fixe ou bien encore pour certaines manifestations publiques ou réceptions (repas de fin d'année des matahiapo ou du personnel).</i></p> <p><i>Le rattachement à la DGS se justifie principalement par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le suivi des agents en charge du pilotage du projet (le DGS et le DGAS) durant ces premières années d'activité ;</i> - <i>La création d'une régie de recettes spécifique à rattacher également à la DGS ;</i> - <i>La transversalité des missions de ce nouveau service (devant faire appel aux différentes directions que sont, la DAESC, la DJECSS et la DAF) ;</i> 	

Délibération n° 2020-21	Majorité 11 procurations		
<p>Sur le rapport n° 2020-19 présenté par Michel BUIILLARD,</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération de rénovation et modernisation de l'éclairage public de Papeete Centre, comme suit :</p>			
Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération (100 %)	Subvention ETAT -DETR (80% HT)	Fonds propres communaux (20% HT + TVA)
81 950 000	92 603 500	65 560 000	27 043 500
En F CFP			
<p>AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de concours financier auprès de l'Etat au titre de la</p>			

DETR et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de cette opération au vu et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget.

*Dans la continuité des travaux de rénovation des réseaux de l'éclairage public, il est prévu une nouvelle phase qui concerne les travaux à engager dans le centre-ville et sur des zones bien précises.
Ce projet comprend la mise aux normes des armoires et du réseau, et la modernisation des éclairages en LED.*

A ce jour, cette opération est estimée à 81 950 000 HT soit 92 603 500 F CFP TTC, comprenant :

- le remplacement de 53 luminaires sur mât spécifique
- la modernisation de 56 luminaires sur mât spécifique
- le remplacement de 89 luminaires y compris mât spécifique
- la mise en conformité des portillons de visite sur 29 mâts
- la fourniture et la pose de 133 arceaux de protection pour mât
- la mise en conformité du réseau EPU souterrain (2009 points)
- le remplacement de 74 luminaires sur poteau électrique
- la modernisation de 23 luminaires sur poteau électrique
- la mise en conformité de 73 boîtiers de protection en tête de poteau électrique
- la mise en conformité du réseau EPU aérien (573 points)
- la mise en conformité de 12 armoires de commande

Délibération n° 2020-22

Majorité
13 procurations

Sur le rapport n° 2020-20 présenté par Michel BUIILLARD,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le dossier technique et le plan de financement de l'opération « **COVID 19 – paniers alimentaires** ».

Le financement de cette opération dont le coût global est estimé à **6 250 000 TTC**, s'effectue comme suit :

- Subvention du syndicat mixte au titre du contrat de ville de 80% : **5 000 000 F CFP F CFP**
- Part communale de 20% : **1 250 000 F CFP F CFP**

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement relative à la participation du contrat de ville à cette opération et tout avenant y afférent et à procéder à la résiliation de cette convention, le cas échéant.

*Depuis l'annonce de l'état d'urgence et de la mise en place du confinement en Polynésie française pour faire face à la crise du Covid -19, la commune s'est pleinement impliquée dans la mise en place d'opérations de solidarité. Sur proposition du Syndicat mixte en charge de la gestion du contrat de ville de l'agglomération de Papeete, et animée d'une volonté de mise en œuvre d'opérations de solidarité en faveur des familles démunies issues de ses quartiers prioritaires, cette opération solidaire permettra ainsi à 625 foyers de bénéficier de paniers alimentaires. D'une valeur unitaire de **10 000 F XPF**, le panier comprend des aliments secs d'un montant total de 7 000 F XPF, et également un bon alimentaire d'une valeur de 3 000 F XPF permettant l'achat de produits frais (œuf, viande, poulet, poisson, fruits et légumes).*

Délibération n° 2020-23

Unanimité
13 procurations

Sur le rapport n° 2020-21 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'opération intitulée « entretien du réseau radio de commandement des Îles du Vent en 2020 ».

Le financement de cette opération, estimée à 3 700 000 F CFP est prévu à 100 % par le FIP.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement correspondante (et ses éventuels avenants), à procéder aux consultations nécessaires, à passer commande ou à contracter le marché correspondant auprès du fournisseur retenu, ainsi que toute décision concernant ses avenants éventuels et ce conformément au code des marchés publics et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget communal 2020.

Afin de conserver le réseau radio de commandement des Îles du Vent pour les interventions de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Commune doit solliciter, auprès de TDF, le maintien du concours financier du Comité des Finances Locales pour une subvention FIP à hauteur de 100 %, comme les années précédentes, pour l'entretien de ses équipements.

Délibération n° 2020-24

Unanimité
13 procurations

Sur le rapport n° 2020-21 présenté par Alice RIJKAART,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE l'opération intitulée « location TDF du réseau radio de de commandement des Iles du Vent en 2020 ».

Le financement de cette opération, estimée à 5 100 000 F CFP est prévu à 100 % par le FIP.

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement correspondante (et ses éventuels avenants), à signer les baux correspondants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants éventuels et dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget communal 2020.

Afin de conserver le réseau radio de commandement des Îles du Vent pour les interventions de la Défense et de la Protection Civile et des différents centres de secours de Tahiti et Moorea, la Commune doit solliciter, auprès de TDF, le maintien du concours financier du Comité des Finances Locales pour une subvention FIP à hauteur de 100 %, comme les années précédentes, pour la location de ses sites d'implantation.

Délibération n° 2020-25

Majorité
13 procurations

Sur le rapport n° 2020-22 présenté par Alice RIJKAART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- le versement d'une subvention à « **l'Association Pito Pito** » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (**250 000 XPF**).
- le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Pito Pito », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

Cette subvention est versée dans le cadre de l'organisation de la Tahiti Fashion week 2020.

Délibération n° 2020-26

Majorité
13 procurations

Sur le rapport n° 2020-22 présenté par Alice RIJKAART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- le versement d'une subvention à « **L'Association des Diabétiques et Obèses de Polynésie Française** » pour un montant de deux cent cinquante mille francs (**250 000 XPF**).
- le Maire à signer une convention de financement avec « L'Association des Diabétiques et Obèses de Polynésie Française », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.

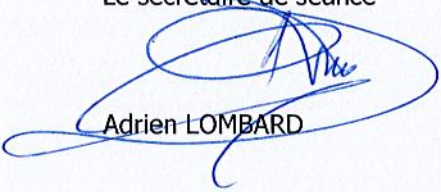
Cette subvention est versée dans le cadre de l'organisation d'actions de sensibilisation (concernant le diabète, etc) dans les quartiers de Papeete et d'actions sociales de la Mairie telle que les journées détente du front de mer, diabéto marché, marché de Noël, pour l'année 2020.

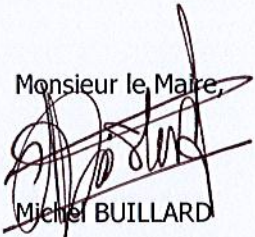
Délibération n° 2020-27	Majorité 13 procurations
<p>Sur le rapport n° 2020-22 présenté par Alice RIJKAART</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">• le versement d'une subvention à « ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique » pour un montant de deux millions de francs (2 000 000 XPF).• le Maire à signer une convention de financement avec « ADIE – Association pour le droit à l'initiative économique », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.	
<p><i>Cette subvention est versée pour le financement et l'accompagnement technique et financier des publics qui créent leur entreprise à Papeete.</i></p>	

Délibération n° 2020-28	Majorité 13 procurations
<p>Sur le rapport n° 2020-22 présenté par Alice RIJKAART</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none">• le versement d'une subvention à « l'Association Papeete Centre-Ville » pour un montant de dix millions cinq cent mille francs (10 500 000 XPF).• le Maire à signer une convention de financement avec « l'Association Papeete Centre-Ville », tout avenant ainsi qu'à la résilier, le cas échéant.	
<p><i>Cette subvention est versée pour la participation à l'organisation d'actions commerciales et touristiques (le grand marché de Noël, la fête des mères à Papeete, Halloween, l'accueil des croisiéristes, ...) et aux charges de fonctionnement.</i></p>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le secrétaire de séance


Adrien LOMBARD


Monsieur le Maire,
Michel BUIILLARD